

COMPOSITION DE SCIENCES SOCIALES

ÉPREUVE COMMUNE : ÉCRIT

Durée : 6 heures ; **coefficient** : 3

Sujet : Structures familiales et marché du travail

Considérations générales

La moyenne générale de l'épreuve, 9,48, est légèrement inférieure à la moyenne des deux années précédentes (9,58 en 2015, 9,66 en 2013). En revanche, la dispersion des notes est plus grande : l'écart-type est de 4,16 cette année contre 3,45 en 2014 et 3,18 en 2013. En particulier, le nombre de notes supérieures à 15 a significativement augmenté : 12,45% des copies en 2015 contre 6,25% en 2014 et 5,8% en 2013.

Le sujet n'était ni un sujet sur les inégalités homme-femme, ce que trop de copies se sont empressées de croire, ni un sujet sur le genre. Ces questions devaient être abordées mais c'était bien la notion de « structures familiales », à la fois plus large et plus englobante, qu'il convenait d'interroger. La notion invite à sonder la profondeur générationnelle et à s'intéresser à la pluralité des formes familiales rencontrées sans considérer d'emblée que seuls les couples hétérosexuels bi-actifs étaient à prendre en compte. La pluralité des arrangements, des combinaisons, des accommodements entre marché du travail et familles constituait indubitablement un élément central de ce sujet.

Le dossier documentaire avait la particularité de contenir trois documents présentant des analyses économétriques avancées. Comme l'an passé, le jury a pris le parti d'introduire ces documents dans le dossier documentaire en prenant soin de les clarifier et d'aider les candidats à les lire correctement à travers une note de lecture. La connaissance des méthodes statistiques telles que la décomposition de Blinder-Oaxaca (document 2), la méthode des doubles différences

(document 5) ou encore la méthode des variables instrumentales (document 6) n'est en aucun cas requise. En revanche, le jury attend des candidats qu'ils soient capables de lire et d'interpréter correctement les résultats présentés.

Analyse des termes du sujets et problématique

Comme les années précédentes, le jury constate que très peu de candidats sont capables de proposer une problématique qui repose sur une analyse conceptuelle des termes du sujet.

Certains candidats ont pris le sujet comme un prétexte et ont proposé des problématiques hors sujet soit sur les inégalités homme-femme, soit sur la situation de la femme sur le marché du travail. Par exemple un candidat a proposé la problématique suivante : « Que penser aujourd'hui de l'intégration de la femme sur le marché du travail ? ». Ainsi cette copie commet plusieurs erreurs majeures. D'une part, elle semble considérer que la condition féminine pourrait être définie d'une seule manière, ce que le singulier « la femme » laisse entendre. Par ailleurs, elle réduit la profondeur du questionnement en s'intéressant à « la femme » et oublie de considérer la notion de famille, le pluriel de « structures familiales »... Ce faisant, le sujet, totalement déplacé, est oublié.

Il convenait de réfléchir à l'expression de « structures familiales » (qui n'est évidemment pas synonyme de « famille »). Précisément, le pluriel de l'expression devait être interrogé, car trop peu de candidats pensent à des structures intergénérationnelles, et se contentent ainsi de considérer le couple comme la seule entité. Pourtant les travaux en sociologie de la famille montrent l'importance des inégalités concernant la possibilité des parents de faire appel aux grands-parents pour concilier travail et famille.

En ce qui concerne la définition des termes du sujet, la très grande majorité des copies s'est contentée de définir le « marché du travail » comme la rencontre de l'offre (des travailleurs) et la demande (des employeurs) de travail. Néanmoins, il aurait ici été judicieux de questionner un peu plus en détail la notion de « marché du travail », dans la mesure où il n'est pas forcément unique. Il existe différents types de contrats : CDI, CDD, temps partiel ; un segment primaire et protégé et un segment secondaire du marché du travail (Piore et Doeringer, 1971), etc...

Fautes de français

« La courbe semble indiquée », « la peur que les enfants soient victimee », « les grandes lignées d'artisanss », « sur le marché du travail, chaque secteur à ses spécificités » : voici quelques unes des nombreuses fautes de français que le jury a pu relever cette année dans les copies. C'est la première année que le nombre de copies ayant un nombre significatif de fautes de français est aussi important. Le jury rappelle aux candidats qu'il est essentiel d'être vigilant sur la qualité de l'orthographe, de la grammaire et de la syntaxe.

Neutralité du propos

Le jury invite les candidats à faire attention à la neutralité de leur propos. Trop souvent les formulations des candidats révèlent des jugements de valeurs ; exemple, ce candidat qui, commentant le texte de Thorstein Veblen, croit devoir écrire : « si les temps ont *heureusement* changé ».

Absence de références

Les copies ne comprenant d'autres références que celles issues du dossier, confinant souvent au simple commentaire de documents, ont été sanctionnées. Le sujet se prêtant, peut-être plus que d'autres sujets posés des années précédentes, à des considérations générales, un principe de différences entre les copies s'établit entre celles qui s'en tiennent largement à une sorte de bavardage quotidien sur les différences homme-femme en termes de famille ou de travail et celles qui mobilisent une culture de science sociale pour traiter le sujet. Cette culture se traduit par les références extérieures mobilisées par les candidats, mais aussi par la familiarité avec les termes et les notions en vigueur dans la littérature de sciences sociales (pour quelques exemples liés au sujet : la notion de « male breadwinner », le concept de « couple bi-actif », etc.). On rappellera qu'il est ainsi exigé des candidats une maîtrise d'un vocabulaire précis et qu'il ne doit pas se passer de définir les termes clés du sujet. La précision de la problématisation repose en grande mesure sur ce travail définitionnel préparatoire. Concernant les références encore, il convient de rappeler à certains candidats que la mention de tel ou tel auteur ne doit pas

seulement viser à “marquer des points” par l’ajout d’une référence mais bien servir l’argumentation, la nourrir de l’intérieur et contribuer à poursuivre le raisonnement.

Analyse des documents

Document 1

Issu d’une étude de l’OCDE, le document montrait la relation entre l’indice de fécondité (ISF) et le taux d’emploi des femmes dans les pays de l’OCDE en 1980 et en 2005. Le document pouvait être lu soit en commentant l’évolution de la corrélation entre les deux dates, soit en regardant l’évolution jointe des indicateurs au cours du temps pour certains pays ou certains groupes de pays.

La constatation a été faite dans de nombreuses copies que la relation, négative dans les années 1980, entre emploi des femmes et ISF s’était inversée en 2005. Mais l’intérêt était ici d’expliquer pourquoi la situation s’était ainsi modifiée. Il était alors pertinent d’évoquer les mesures mises en place, en particulier dans les pays du Nord de l’Europe (en matière de crèche, etc.) pour aider les femmes à combiner vie privée et vie professionnelle. Et de lier ces résultats aux rôles des politiques publiques et à la littérature sur les modèles d’Etat providence (Gøsta Esping-Andersen).

Document 2

Le texte de Christine Delphy étendait l’analyse marxiste au cadre de la famille. Ce faisant, elle suggérait un parallèle entre les relations d’exploitation dans le monde du travail et au sein des structures familiales. Elle invitait aussi à s’interroger sur la neutralité de la comptabilité nationale. Un bon commentaire du document supposait ainsi la mise en valeur de ces deux aspects. Les meilleures analyses ont su rapporter le texte au point de vue du féminisme matérialiste dont il est issu, la notion de patriarcat constituant une dimension des structures familiales.

Document 3

Le document 3 montre les résultats d'une décomposition de Blinder-Oaxaca permettant de mesurer l'effet de différentes composantes observables sur l'écart de salaire entre hommes et femmes. De nombreux candidats ont à juste titre souligné que l'écart inexplicé pouvait, sous certaines hypothèses, être considéré comme une mesure de la discrimination.

Quant à l'écart expliqué, on pouvait par exemple souligner que les femmes sont paradoxalement plus instruites que les hommes, mais souvent victimes de préjugés sociaux qui les freinent et les poussent à choisir des filières scolaires, puis des métiers, moins valorisés.

Document 4

Le document 4 était extrait de *Théorie de la classe de loisir* de Thorstein Veblen. Presque tous les candidats y ont vu, à juste titre, une illustration du thème du retrait des femmes hors du marché du travail. Les commentaires du texte étaient cependant plus ou moins riches selon les cas. Ceux qui reposaient sur une lecture attentive du texte ont mis en valeur d'autres aspects intéressants du texte (par exemple, le statut de « déléguée » revenant aux femmes) ou insisté sur le caractère historique du document qui, loin de traiter de la femme en général, se rapportait à la situation des femmes dans les fractions supérieures de la bourgeoisie américaine de la fin du XIX^e siècle. Une connaissance minimale de l'auteur et de cet essai classique était bien sûr utile pour exploiter au mieux le texte. Un nombre significatif de copies ont ainsi rappelé le concept de « consommation ostentatoire » développé par Thorstein Veblen et/ou opéré des rapprochements pertinents entre le texte et des travaux plus récents en sociologie (en particulier ceux de Pierre Bourdieu, qu'il s'agisse de *La Distinction* ou de *La Domination masculine*).

Document 5

Le document 5, extrait d'un article de Dominique Goux, Éric Maurin et Barbara Petrongolo, présente une analyse en doubles différences de l'effet de l'offre de travail du conjoint sur l'offre de travail de l'individu. Dans cet article, la réforme des 35 heures est utilisée comme une expérience naturelle permettant d'identifier l'effet du temps de travail du conjoint sur le temps de travail de l'individu.

La très grande majorité des candidats semble ignorer la notion de significativité statistique. Les résultats pour les femmes n'étaient pas significativement différents de 0. Les candidats ont pourtant interprété le résultat sans aucune précaution. Le jury rappelle que les candidats doivent être capables de lire des résultats statistiques. La notion de significativité statistique est une notion essentielle qui doit être maîtrisée.

Ce document est celui qui a posé le plus de difficultés d'interprétation aux étudiants. Pour les hommes, il apparaît que l'offre de travail est plutôt complémentaire de celle de leur épouse : ils augmentent (nécessité de conserver leur statut de principal « bread-winner », ...) ou diminuent leur offre de travail parallèlement à celle de leur épouse.

Document 6

Le document 6 présentait une analyse de l'effet du nombre d'enfants sur l'offre de travail des femmes à travers la méthode des variables instrumentales. Pour s'affranchir du problème de la double causalité entre le nombre d'enfants et l'offre de travail des femmes, l'auteur utilise le sexe des deux aînés comme « instrument » pour expliquer le fait d'avoir un troisième enfant et identifier ainsi l'effet causal du nombre d'enfants sur l'offre de travail.

Il était judicieux de relier cette analyse aux travaux d'économie de la famille de Gary Becker. Attention ici, certains candidats confondent Howard et Gary Becker : le jury ne saurait trop recommander d'être attentif à ce genre d'erreur.